



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 081-218102572-20240325-2024DEL14-DE



Date de la convocation :
19 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vint cinq mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 24/14

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Béatrice ALAUX, Nathalie COUVREUR, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLÉ, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN,

Membres excusés :

Patrick CENTELLES pouvoir à Thierry CAYRE
Dalila GHODBANE pouvoir à Marie-Christine VABRE
Benoît JALBY pouvoir à Jean-Marc SOULAGES
Emile DELPOUX pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO

Membre(s) absent(s) :

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Secrétaire : Thierry CAYRE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**ADOPTION DU
PROJET DE
RENOVATION DE LA
TOITURE
DE L'EGLISE SAINT-
BENOIT DES
AVALATS**

Rapporteur : Dider BUONGIORNO

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la ville de Saint-Juéry a mis la valorisation du patrimoine au cœur de sa stratégie de territoire. Dans le cadre d'un préalable nécessaire de préservation, la ville a engagé un programme pluriannuel de restauration des œuvres d'art situées dans les lieux culturels de la commune, en particulier dans l'église Saint-Benoit des Avalats.

La couverture de la toiture de l'église Saint-Benoit des Avalats est en très mauvais état et entraîne une dégradation des plafonds et des murs, avec des infiltrations menaçant à terme le bâtiment et le mobilier.

Une expertise conduite par les services a conduit à la nécessité d'étudier et de procéder à une rénovation totale de la couverture (170 m²). Les travaux ainsi projetés permettront de préserver le bâtiment en le mettant hors d'eau dans la perspective d'une restauration progressive de l'église

Cette réalisation qui s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma directeur immobilier et énergie en cours de finalisation, traduit plus largement la volonté municipale de redynamiser le bourg des Avalats, lieu de villégiature prisé des saint-Juériens et des visiteurs, dans laquelle l'église Saint-Benoit occupe une place architecturale centrale.

Au regard des estimations, le coût d'investissement est important. Afin d'atténuer la charge financière de la ville, ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention de l'Etat, au titre de la DETR 2024.

Nombre de votants
25

Votes :

Adopté à l'unanimité

Le plan de financement serait le suivant :

Rénovation totale toiture église Saint-Benoit		
<u>Plan de financement prévisionnel</u>		
Etat	84 036,06 €	50%
Ville de saint Juéry	84 036,06 €	50%
	168 072,11 €	50%

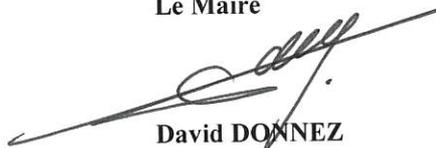
Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** le projet de rénovation de la toiture de l'église Saint-Benoit des Avalats.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme présenté,
- **MANDATE** Monsieur le Maire afin de solliciter l'ensemble des financements nécessaire et atténuer ainsi la charge financière de la commune sur ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

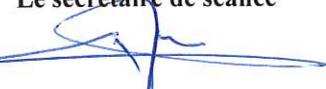
Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Thierry CAYRE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>